

AFFAIRE N°17 - Construction d'un foyer d'hébergement pour les anciens détenus - Echange d'un terrain appartenant à l'A.R.E.L. contre un terrain communal.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le but d'édifier un foyer d'hébergement pour les anciens détenus, un terrain avait été donné par Monsieur MORANGE à l'Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés, dans les Rampes de Montgaillard. Ce terrain de 2 700 m² n'est pas utilisable pour des raisons d'urbanisme (passage du CD 43 et surdensité). Il est donc envisagé pour faciliter l'action de l'Association chargée de ce foyer, de lui échanger cette parcelle contre une autre parcelle communale de même surface, plus apte à remplir les conditions nécessaires qui se situerait par exemple dans la Z.A.D. de Patates à Durand.

Dans la mesure où vous vous prononcerez favorablement pour cet échange, la cession et acquisition de terrain par la Municipalité feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, votre avis à ce sujet.

M. GERARD - La route doit passer sur le terrain qu'ils avaient acheté pour construire leur foyer. Ils nous demandent que nous leur cédions un terrain pour construire leur foyer d'hébergement.

M. BOURHIS - A la réunion de l'Assemblée Générale de l'Action Educative qui a eu lieu lundi, l'Assemblée Générale a tenu à vous remercier pour l'aide que vous avez bien voulu lui apporter. Je dois dire que le Juge des Enfants ainsi que son bureau mènent une action très importante envers ces gosses qui sont en voie de délinquance.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Où l'exposé du Maire,
le Conseil MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE
le principe d'échange d'un terrain
appartenant à l'A.R.E.L. contre un terrain communal.

Vu
Saint-Denis, le 26 mai 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. Proust

Pour copie certifiée conforme.
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
P. BLANNE